

*Compte rendu de la quatrième réunion du CSI InSHS,
le 30 septembre 2019*

MATINEE, en présence de F. Boudjaaba (DAS en charge de la section 33 et des TGIR, et du suivi du campus Condorcet) qui remplace F.-J. Ruggiu, directeur de l'InSHS, ne pouvant pas être présent.

La séance débute à 9H35. Nathalie Vienne-Guerrin, présidente du CSI, souhaite la bienvenue à tout le monde et précise que, F.-J. Ruggiu, empêché au dernier moment, sera remplacé par F. Boudjaaba.

S'ensuit un rapide tour de table et on procède en conséquence à une modification de l'ordre du jour.

1. Retour sur la session extraordinaire du 4 juillet 2019 du Comité National du CNRS, qui s'est mobilisé pour la défense de la recherche publique et de l'emploi scientifique.

Cette session est présentée par N. Vienne-Guerrin et O. Coutard.

i) N. Vienne-Guerrin prend d'abord la parole :

Elle précise qu'au départ, l'enjeu était la défense des postes ; cet enjeu s'est ensuite combiné avec une réflexion sur la Loi de programmation pluriannuelle pour la recherche.

Cette session extraordinaire s'est ainsi tenue à l'Université Paris Descartes, en réunissant toutes les instances du Comité National. Elle a rassemblé environ 500 personnes (ce qui correspond à une forte mobilisation).

L'idée était donc de réfléchir à la loi de programmation. Mais, à la suite de la réduction drastique du recrutement de chercheurs au CNRS (passant de 300 à 250), le Comité national a établi des principes et des propositions, en soulignant la nécessité de renforcer la recherche publique.

Pour établir ces principes et propositions, plusieurs personnes ont fait remonter des réflexions, puis une synthèse a été opérée par le Comité National, qui a abouti à la rédaction d'un document d'une vingtaine de pages.

La session s'est déroulée de la manière suivante.

A. Petit, PDG du CNRS, a introduit la session. Il a notamment parlé d'un écart de financement entre la France et « ses principaux rivaux ».

Ensuite, quatre séquences se sont succédé : carrière, emploi, rémunération ; financement de la recherche scientifique ; conditions de travail ; innovation et recherche partenariale. L'analyse menée a conduit le comité national à demander le recrutement annuel, pour les 3 prochaines années, d'au moins 400 chercheurs et 700 ITs pour le CNRS, et de 3000 enseignants-chercheurs, en plus de la compensation des départs à la retraite ; ainsi que l'augmentation de 2 milliards d'euros/an pendant 3 ans du budget de la recherche, pour atteindre l'objectif d'1% du PIB consacré à la recherche publique.

A également été discutée l'amélioration des pratiques de la recherche.

L'accent a donc porté sur l'aspect public.

En fin de journée, le diagnostic établi a été approuvé par 447 oui, 15 abstentions, 5 non. Ces chiffres témoignent de la mobilisation des acteurs de la recherche.

Le diagnostic et les propositions sont consultables sur le site du C3N, et ils ont été publiés sur HAL-SHS (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-02289205v1>).

ii) O. Coutard prend ensuite la parole pour préciser les choses suivantes :

L'objectif, en termes d'emplois, c'est de revenir aux années 2005 pour le CNRS ; pour les universités, ont été pris pour point de référence les chiffres de l'année 2012 qu'on a fait croître en fonction de l'augmentation du nombre d'étudiants.

Cela se traduit donc par une demande de renforcement des crédits de base, d'une hausse des projets financés par l'ANR, etc. Le tout est évalué à 6 milliards d'euros – ce qui correspond à peu près à 1% du PIB.

On considère que, pour le besoin de financements supplémentaires, il s'agit de 2-3 milliards. Et, pour la revalorisation des carrières, de 2 milliards.

Quelles sont les suites à cette session extraordinaire ? On sait que la direction du CNRS a établi ses propres propositions. À la suite du conseil scientifique de l'INEE, la conférence des présidents de section a émis une motion pour exprimer le fait qu'elle ne se reconnaissait pas pleinement dans les propositions de la Présidence du CNRS émises fin juillet. En particulier sur 3 aspects :

- Qu'un conseil stratégique soit placé auprès du premier ministre, pourquoi pas ? Mais que les seuls représentants de la société civile soient des PDG d'entreprises nous semble problématique.
- L'idée que chaque thématique nationale soit confiée à une seule instance nous semble également problématique. Mieux vaut privilégier une pluralité d'approche.
- Nous sommes également fermement opposés à l'idée qu'on pourrait recourir toujours plus au CDD long, etc. Au contraire, l'attractivité de l'ESR en France tient précisément à des emplois permanents.

Cette motion est plutôt à usage interne du CNRS et ne vise pas à être diffusée auprès du grand public. Mais lors de la prochaine CPCN du 8 novembre, il va s'agir de mesurer en quoi nos propositions sont compatibles ou pas avec les propositions des 3 groupes de travail ministériels. Un document analytique, issu de cette réunion CPCN, sera envoyé ensuite au Ministère.

Nous essayons également de multiplier les rencontres avec les politiques pour exposer nos réflexions : on a déjà rencontré des sénateurs, mais il faudrait aussi, si possible, contacter des députés, pour essayer d'avoir des inflexions sur le budget recherche. Pour l'instant, les échos que l'on a semblent indiquer que ça n'en prend pas la direction. Il faut donc essayer de faire monter la pression pour établir un rapport de force (probablement au fur et à mesure de l'élaboration de la loi).

iii) F. Boudjaaba prend la parole, pour revenir sur la position du CNRS.

Il rappelle qu'un des trois groupes de travail mis en place par le Ministère était co-présidé par A. Petit – et il est donc normal qu'on y trouve des recoupements avec les propositions du CNRS.

Il précise que la contribution du CNRS a été élaborée par la gouvernance du CNRS, mais aussi par consultation de l'ensemble des laboratoires.

En ce qui concerne le premier point, portant sur la création d'un conseil stratégique de la recherche, la divergence porte donc sur la composition et non pas sur le principe même. Du point de vue du CNRS, il était souhaité que ce dispositif se mette en place parce que les relations entre les institutions et le Ministère sont actuellement trop bilatérales. En ce moment, il n'y a rien de coordonné. Les différents AAP sont trop désordonnés. C'est pourquoi le fait d'avoir un espace de coordination interministériel est important pour le CNRS.

De la même manière, au niveau des assemblées (nationale, sénat), il n'y a pas de commission recherche (seulement « commission culture » au sein de laquelle on traite les questions recherche).

Deuxième point : l'ANR, telle qu'elle a été construite, n'est pas au niveau attendu d'investissement dans la recherche publique. Elle devrait s'aligner sur des niveaux de financement équivalents à celui des agences des grands pays européens. Elle devrait donc augmenter son budget et, surtout, remonter son taux de succès, beaucoup trop faible.

Intervient également la question des *overheads* : ils sont actuellement trop faibles pour les établissements, insuffisamment dotés pour les gérer.

Par ailleurs, comme les appels sont très dispersés, a été avancée l'idée que l'ANR pourrait jouer le rôle de tête de file de tous les AAP.

Troisième point concernant le soutien aux laboratoires, et notamment la question du soutien de base aux unités (au CNRS : le FEI). Le CNRS a souhaité que le soutien ne soit pas égal et éparpillé sur l'ensemble des unités, mais qu'il soit accompagné d'une évaluation des projets scientifiques. Il y a donc une volonté d'un *process* d'évaluation plus performant.

Quatrième point sur les ressources humaines et l'emploi. Le souhait est d'avoir un plan de recrutement de chercheurs et d'ITAs permanents et non-permanents, afin d'enrayer la baisse des emplois au CNRS (et dans les autres établissements). Du point de vue des RH, le CNRS demande une revalorisation du salaire des C et des E-C, notamment en début de carrière (car les salaires sont assez modestes : 63 % des salaires de l'OCDE), et demande également un alignement du régime indemnitaire.

À cet égard, le CNRS souhaite qu'on prenne mieux en compte les responsabilités dans les laboratoires.

Pour les ITAs, il est demandé l'alignement du régime indemnitaire sur celui des BIATTS des universités.

Enfin, le CNRS souhaite effectivement pouvoir recruter plus de CDI sur des métiers en tension (informaticiens, par exemple) ; mais l'idée n'est pas de généraliser le CDI à l'ensemble des métiers du CNRS.

Le CNRS a enfin la volonté d'accroître la transparence des procédures de recrutement des chercheurs, notamment à propos des relations entre la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

N. Vienne-Guerrin reprend la parole pour préciser que les 3 rapports sont en ligne et souligne que ce qui est préoccupant, c'est aussi notamment l'idée du CNRS de promouvoir des « *tenure tracks* ».

Voir <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

Discussion :

Question : On note la volonté du CNRS d'orienter les chercheurs vers l'ERC¹ et non plus sur l'ANR², notamment parce que le salaire est pris en charge et reversé à l'organisme. Vous confirmez ?

Direction de l'InSHS : L'idée du CNRS, c'est autant aller où il y a le plus d'argent. D'autant que les taux de réussite sont plutôt meilleurs ou au moins équivalents à l'ERC qu'à l'ANR

Remarque de l'assistance : C'est là une analyse très économique et peu scientifique. Par ailleurs, les panels ne sont pas forcément adaptés à nos compétences, puisque ce qui prime, dans ces AAP³, c'est l'innovation.

N. Vienne-Guerrin : Le CNRS essaie pour cette raison de participer à l'élaboration d'Horizon Europe, de manière à ce que les AAP soient plus adaptés à la recherche en SHS⁴.

Direction de l'InSHS : Il y a à l'ERC un panel spécifiquement SHS. Et l'une des questions était de savoir si l'Europe maintenait un « Défi » spécifiquement SHS, ce qui a été le cas. Mais dans les comités de sélection, les SHS sont très nombreux. Il y a aussi, de la part du CNRS, une volonté d'inciter des volontaires à participer aux panels d'experts.

Certes, beaucoup de choses sont tournées vers l'Innovation, mais à l'intérieur, notamment à l'ERC, l'innovation n'est pas forcément de l'innovation industrielle.

Question : il y a une certaine confusion, chez les plus jeunes, notamment les post-docs, concernant leur capacité à porter des ERC.

Direction de l'InSHS : Les post-docs peuvent déposer des ERC et pas des ANR. Le CNRS essaie de les accompagner. Ils peuvent bénéficier de l'aide d'un ingénieur projet « Europe » et d'oraux blancs pour la deuxième phase.

¹ European Research Council

² Agence Nationale de la Recherche

³ Appel à projets.

⁴ Sciences humaines et sociales

Il n'y a pas d'équivalent pour l'ANR, mais aussi parce qu'il y a moins de difficultés de déposer qu'à l'ERC.

Question : Je comprends tout à fait plusieurs des propositions défendues par le CNRS, etc., mais d'où sort l'idée de la suppression de la qualification ? Et des « *tenure tracks* » ?

Direction de l'InSHS : Je n'ai aucune idée de l'explication de la demande de suppression de la qualification. Concernant les « *tenure tracks* », il ne s'agit pas de les généraliser, mais simplement d'avoir l'équivalent de chaires d'excellence.

Question : On a trop tendance à considérer l'ANR et l'ERC comme des guichets uniques. L'union européenne offre d'autres possibilités. Mais le gros barrage, c'est le langage technocratique de l'UE. Nous avons besoin d'assistance pour jongler avec ce langage, au-delà du soutien au montage administratif et financier existant actuellement. Une des solutions consiste à faire acte de candidature à Bruxelles pour évaluer des projets. Les experts français sont encore assez peu nombreux en SHS.

Direction de l'InSHS : Les Anglais ont des boîtes spécialisées pour ça. C'est plus difficile de mobiliser des collègues qui, par définition, sont très occupés.

Les textes réglementant ces appels sont des textes écrits par la Commission, puis repris par tous les États : ils sont écrits dans un langage complexe. L'Alliance Athena essaie de construire des fiches en français plus synthétiques. Les présentations génériques ne sont de fait pas très efficaces.

Question : il est fait part de l'étonnement face à ce que semble présenter le Premier Ministre, car cela s'apparente plutôt à la double peine : si l'idée est que la retraite prenne en compte les primes, alors c'est problématique car le régime indemnitaire des chercheurs est particulièrement défavorable !

La Direction de l'InSHS n'a pas d'éléments pour répondre sur ce point.

Intervention de l'assistance : Le problème, c'est aussi que les chercheurs sont plutôt recrutés à 35 ans. Donc il y a tout un ensemble d'années qui ne sont pas prises en compte pour la retraite.

Autre intervention : Se pose aussi le problème de la prise en compte des années passées à l'étranger pour les post-docs. N'est-ce pas de la langue de bois ?

O. Coutard : On peut peut-être rapprocher cette réponse de l'intervention du Président de la République concernant les enseignants du secondaire, selon laquelle il fallait agir de manière spécifique pour eux. N'est-ce pas la même chose pour les chercheurs et enseignants-chercheurs ?

Question : Le CNRS demande une évaluation différenciée des laboratoires pour établir un soutien de base différencié. Est-ce à dire que l'on veut revenir à des rapports d'évaluation propres au CNRS ?

O. Coutard s'inquiète plutôt du fait d'un retour d'une notation HCERES, étant donné que la ministre a dit que les notes n'étaient pas un problème. Mais la position d'A. Petit n'est-elle pas que ce sont les établissements qui définissent les critères qui évaluent leurs unités ?

N. Vienne-Guerrin : Ce qu'il y a derrière tout ça, c'est une automatisation à tous les niveaux. C'est déjà le cas des Universités : les EA⁵ n'ont plus besoin d'être labellisées.

La Direction de l'InSHS précise qu'en réalité, c'est ce que fait le CNRS, qui donne des avis sans passer par le Ministère.

N. Vienne-Guerrin : Mais la CPU⁶ en réclame toujours plus au niveau de l'autonomisation. Je reviens par exemple sur le cas du doctorat : l'idée est de réduire le nombre de thèses non-financées. C'est très bien de faire des thèses sur contrat, mais cela conduit à des effets pervers où il faut faire soutenir la thèse (en 3 ans) quel que soit le niveau de celle-ci. Pourquoi donc viser à rendre exceptionnelle l'absence de rémunération ?

Pourquoi, de la même façon, vouloir supprimer aussi la procédure de qualification pour les Maîtres de conférences ? J'imagine que l'idée est de pouvoir accueillir des chercheurs du monde entier. Mais c'est une remise en cause fondamentale du métier et du mode de recrutement des enseignants-chercheurs. Et on peut se demander si c'est vraiment une idée qui a émané des laboratoires lorsqu'ils ont été consultés.

Direction de l'InSHS : Concernant le premier point, il s'agit plutôt de viser à augmenter le nombre de contrats doctoraux, sachant que, dans les autres instituts, les thèses sont financées à 95 %.

Concernant le second point, je n'ai pas d'élément de réponse.

Intervention de l'assistance (collègue de INEE) : Il faut aussi noter que c'est choquant, toutefois, de ne pas demander de financement pour un thésard. Si c'est une thèse, et donc un travail, cela doit être rémunéré. Il y a aussi beaucoup de demandes pour que ces contrats durent plus longtemps. Dans certaines disciplines, 3 ans, cela n'a pas de sens : dans beaucoup de pays, les PhDs durent plus longtemps.

Par ailleurs, ce qui m'a choqué, c'est l'idée que la France ne pourrait pas porter tous les domaines, etc.

Mais tout cela ne peut se faire qu'à condition d'avoir un soutien de base correct ! On met en avant ce qui est secondaire. C'est un risque fort de laisser tomber des disciplines ou des pans entiers de la recherche, que seul le CNRS soutient, et qui pourraient devenir centrales plus tard.

Direction de l'InSHS : Tout dépend de la façon dont il s'agit d'entendre le « choisir, c'est renoncer ».

⁵ Équipes d'Accueil (maintenant UR)

⁶ Conférence des Présidents d'Université.

Direction de l'InSHS : Le Premier Ministre a souligné que les priorités françaises devaient être articulées aux priorités européennes.

2. Présentation des groupes de travail du CSI.

Il s'agit d'une première étape de la réflexion, non aboutie. Il s'agit surtout d'orientations.

2.1. M. Russo : inégalités (dans le recrutement territorial, etc.)

[Voir le document en annexe 1]

Discussion :

Direction de l'InSHS : Une question se pose qui est de savoir que faire en amont. Car, parfois, aucune femme ne se présente aux concours.

L. Maurel : Il faut aussi faire attention à certains corps de métier, majoritairement féminin (dans l'édition notamment), qui subissent une forte misogynie.

2.2. B. Ambroise et J.-C. Peyssard : Science ouverte, etc.

[Voir le document en annexe 2]

Discussion :

L. Maurel : La journée du 8 octobre 2019 est importante, la politique du CNRS y sera présentée. Effectivement, le risque d'un retour de la bibliométrie dans les bagages de *l'OpenScience* est avéré. Mais HAL a un comité scientifique et technique. Une rencontre avec les membres du CSI serait bienvenue.

J.-C. Peyssard : Il faut pouvoir dire qu'il y a un comité de ce type et être au clair sur la gouvernance de HAL.

M. Dassa : confirme qu'il y a des remontées entre RIBAC et HAL.

F. Langue demande s'il y a une compatibilité entre ORCID et HAL.

L. Maurel : C'est tout à fait compatible.

2.3. N. Aveline : présentation des travaux du groupe de réflexion sur les études aréales
C'est un travail qui débute, et rassemble un petit groupe de spécialistes de cinq grandes aires culturelles (Afrique, Moyen Orient Monde Musulman, Asie, Amériques, Empire russe et monde post-soviétique). L'objectif est de 3 ordres : inventorier les éléments du dispositif aréal du CNRS pour une mise en valeur de ce patrimoine (celui-ci inclut les unités de recherche, réseaux, opérations structurantes et chercheurs de laboratoires thématiques présentant un affichage aréal) ; préserver les équilibres d'intérêt entre le CNRS et ses partenaires (plus particulièrement le MEAE, dans le cadre des reconfigurations actuelles de son réseau de

coopération à l'étranger); explorer des pistes financières et organisationnelles pour renforcer les recherches aréales.

Discussion :

Direction de l'InSHS souligne qu'il n'y a pas de remise en cause des unités communes au niveau du MAE, qui subit surtout une réorganisation des services. Sachant que, certes, la relation au MAE à travers les UMIFRE est importante, mais ses objectifs ne sont pas des objectifs de recherche. Les dispositifs d'études aréales, ce sont les GIS, les UMIFRE, etc., mais il faut aussi interroger cette relation avec les disciplines. Il faut voir aussi les UMI qui permettent d'envisager la question différemment.

Au niveau des partenariats, il faut interroger le rôle que peuvent avoir des universités françaises dans les UMIFRE : il peut y avoir des relations privilégiées avec certaines universités.

En ce qui concerne la mobilité des chercheurs, il y a des délégations et il y a des affectations. Ce sont des dispositifs qui signalent une volonté forte du CNRS, mais c'est aussi un problème au niveau des chercheurs (car il n'y a pas autant de candidat-e-s qu'on pourrait l'imaginer). Dès lors, peut-être faut-il s'interroger sur la question de l'accompagnement, presque au niveau RH ?

3. Créations et suppressions d'unités : examen des éventuelles divergences (en présence de N. Penaud-Brizay, CEAS)

Nathalie Penaud-Brizay présente les données pour cette année.

Dans la vague, il y avait 36 unités concernées : 34 demandes de renouvellement et 2 demandes de créations.

Sur les 2 demandes de création, l'InSHS ne souhaite pas donner de suite favorable.

Dans le premier cas, ça concerne plus l'InSB. Mais c'est un point à éclaircir.

Dans le deuxième cas, c'était plutôt un renouvellement d'EA qui est arrivé au CNRS bizarrement : aucun dialogue préalable n'avait été établi.

Par ailleurs, l'InSHS est favorable à deux umérisations de FRE.

Il y a des questions portant plus spécifiquement sur le Centre de recherche sur le Monde Iranien : avant, cette unité associait recherches sur le monde indien et sur le monde iranien. Mais l'unité avait été supprimée et passée en FRE.

L'examen du nouveau projet a recueilli 4 avis, dont celui de la section 33 qui a émis un avis réservé. Mais la section 33 accepte de lever son avis réservé dès lors qu'il y a une visite à mi-parcours (chose qui était mentionnée dans les avis favorables des autres sections).

On pourrait remettre en FRE, mais cela a souvent un effet défavorable : le signal envoyé pourrait être contraire à l'effet recherché. Du coup, l'idée de l'InSHS est plutôt de mettre en UMR tout de suite.

Concernant les indianistes, il n'y avait plus vraiment de force vive du CNRS dans cette équipe, donc le problème ne se posait plus.

Vote :

20 votants : 5 abstentions, 0 non, 15 oui.

Discussion générale :

Direction de l'InSHS fait part de la volonté de l'InSHS d'engager une réflexion sur la composition des portefeuilles d'unités pour prendre en compte leur positionnement sur leur site, la cohérence des unités multi-sites, le périmétrage. L'idée est donc d'avoir dialogue de fond à avec les sections, mais aussi avec le CSI

O. Coutard : C'est un exercice compliqué qu'est la demande de l'InSHS, de la redéfinition des sections, du périmétrage, de définition des frontières.

N. Vienne-Guerrin précise qu'on est dans une période de transition et c'est pourquoi F.-J. Ruggiu aimerait qu'on se saisisse de la politique scientifique globale de l'InSHS et qu'on identifie les thématiques émergentes, etc.

Séance de la matinée close à 13H15

APRES-MIDI (« session fermée »)

14h20 : Reprise du CSI

4. *Élection pour le remplacement de S. Larcher.*

N. Vienne-Guerrin et C. Lokiec rappellent la procédure de vote.

Lorenzo Barrault-Stella est élu membre du CSI.

5. *Vote sur le CR de la séance du mois de juillet*

Résultats : 18 votants, 2 abstentions, 16 votes oui.

Le CR est approuvé.

6. *Retours sur la réunion de bureau avec la direction de l'InSHS.*

Il est demandé au CSI de faire une évaluation générale de la politique scientifique de l'InSHS sur 10 ans : il s'agit de réfléchir sur les orientations générales qui ont été prises, de savoir s'il faut les reconduire, etc.

7. *Discussion sur la recommandation « Science et environnement »*

La Direction de l'InSHS avait l'air très intéressée par l'idée de se saisir des problématiques environnementales au niveau de l'InSHS. N. Chaabane explicite ainsi la volonté de l'InSHS de travailler dans la direction de la mesure de l'empreinte-carbone des missions des chercheurs.

D. Cartron : Avant de faire une recommandation, l'idée est de réfléchir sérieusement à : Comment continuer à faire de la science tout en maîtrisant son bilan carbone ? Cela en lien avec ce qui se passe dans le laboratoire 1.5, où l'idée est de faire de la science en maîtrisant son bilan carbone. L'idée est donc de s'associer avec ce laboratoire.

D. Cartron : Il y a sur le site (<https://labos1point5.org/>) un *powerpoint* très détaillé sur la façon de réduire son bilan carbone en faisant de la recherche. On y remarque 3 leviers à activer : le déplacement professionnel ; le déplacement domicile – travail ; la pollution informatique (stockage de mails).

8. *Recommandations*

Recommandation sur la visioconférence :

Le Conseil scientifique de l'InSHS réuni le 30 septembre 2019 demande au CNRS de se doter des outils adéquats pour que le système de visio-conférence fonctionne correctement dans les salles de réunions du Comité national. Dans un contexte d'internationalisation de la recherche et à l'heure où il est urgent de réduire l'impact environnemental des activités de recherche et de contenir l'empreinte carbone des chercheurs, il est essentiel de pouvoir disposer d'outils de communication performants.

Vote : Oui à l'unanimité.

Recommandation sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

Suite aux Propositions du CNRS dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Après lecture des propositions émises le 22 juillet 2019 par le CNRS dans le cadre de la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le CS de l'InSHS souhaite se désolidariser de certaines propositions qui ne correspondent pas aux analyses et propositions des unités de SHS que le CS a analysées, ni à ce que la communauté scientifique a majoritairement exprimé lors de la séance plénière du CoNRS en date du 4 juillet 2019.

Le CS de l'InSHS exprime en particulier un avis défavorable aux propositions de 1) créer un conseil stratégique de la recherche et de l'innovation placé directement auprès du Président ou du Premier Ministre et constitué d'un nombre limité de personnes, dont quatre PDG de grands groupes industriels, 2) placer chaque priorité scientifique nationale sous la coordination d'un seul organisme de recherche, 3) répondre à la décroissance dramatique du nombre de postes de personnels permanents au CNRS par la diversification des formes de contractualisation (recrutement en CDI, libéralisation des contrats de chantier) qui ne font qu'augmenter la précarité et diminuer l'attractivité de l'emploi au CNRS.

En outre, en demandant la suppression de la procédure de qualification des maîtres de conférences, le texte du CNRS contribue à remettre en cause le rôle du CNU, qui est le garant du statut national des enseignants-chercheurs.

De telles propositions font oublier ce qui est ressorti massivement de la consultation des équipes de recherche : la nécessité de recruter de très nombreux chercheurs et enseignants-chercheurs sur des emplois pérennes, d'augmenter massivement le soutien de base de la recherche publique et d'améliorer les conditions de travail dans l'enseignement supérieur et la recherche, pour promouvoir une recherche de qualité au service de toutes et tous.

Vote à l'unanimité.

9. *Travail en groupes de travail.*